

Attestation de licence Saison 2020 / 2021

Date 23/09/2020

OCTOR Guylain

5 rue de la riviere

80600 GEZAINCOURT

N° 8016084 du 23/09/2020 - Phase 1

Club: 07800147 BEAUVAL TT Phase 1 - Clt: 5 /500pts - Nationalité: F

Certificat médical fourni

Né(e) le 10/08/1956 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type: Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.

Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié: http://www.fftt.com/espacelicencie



Ping Pong Mag revue officielle de la FFTT Abonnement sur http://www.boutiquedutt.com

Votre ligue régionale

HAUTS DE FRANCE SIEGE 32 rue d'Abbeville 59400 CAMBRAI Mail : contact@liguehdftt.fr Web : https://liguehdftt.fr Tél : 0327796700



Votre comité départemental

SOMME

232 Rue de Cottenchy 80000 AMIENS

Mail: secretariat.cdtt80@gmail.com Web: http://www.cdtt80.com/ Tél: 0613597040

Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à : declaration@maif.fr et au siège de la FFTT : fftt@fftt.email Conformément à l'article L321-1 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Vous trouverez les informations sur :

- Résumé des garanties
- Conditions particulières (garanties et franchises),
- Bulletin d'adhésion aux options complémentaires Individuelle Accident
- Avis de déclaration de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant ou de l'attestation de questionnaire de santé.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an et/ou attestation de questionnaire de santé. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat ou d'attestation de questionnaire de santé, c'est la mention "sans pratique sportive" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "sans pratique sportive" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

PARTENAIRES OFFICIELS DE LA EET.T.







